L'organisation du lycée

Le lycée offre trois types d'enseignements :

- Un large socle de culture commune, humaniste et scientifique, ouvert aux enjeux de l'avenir.
- Des disciplines de spécialité choisies par l'élève et s'accentuant entre la première et la terminale (trois disciplines en classe de première puis deux en terminale parmi les trois suivies en première). Ces disciplines bénéficient d'horaires significatifs permettant de proposer des programmes ambitieux et de donner du temps aux élèves pour les apprentissages. Des enseignements facultatifs permettront, en outre, à l'élève de compléter son parcours.

Des enseignements permettent aux élèves de partager une culture scientifique, d'apprendre à coder et de comprendre les grands défis du monde contemporain.

· Un temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les élèves seront accompagnés selon les horaires prévus dans le cadre des marges d'autonomie des établissements (groupes à effectifs réduits, pédagogie différenciée, Mooc, etc.).

La voie technologique conserve son organisation actuelle en séries. Des ajustements seront apportés pour proposer un socle de culture commune articulé avec les enseignements de spécialité et l'aide à l'orientation.

Les programmes du lycée général et technologique

Horaires et organisation des enseignements

La classe de **seconde** comprend :

- · des enseignements communs à tous les élèves
- un ou deux enseignements optionnels au choix, à choisir en fin de troisième : si l'élève en choisit deux, il devra choisir un enseignement général et technologique obligatoirement

C'est à la fois une classe de consolidation d'une culture commune à tous les élèves et une classe de détermination qui favorise des choix d'orientation éclairés en première.

Enseignements communs

Français: 4h

Histoire - Géographie : 3h Langues vivantes A et B : 5h30

Sciences économiques et sociales (SES): 1h30

Mathématiques : 4h Physique-chimie : 3h

Sciences de la vie et de la Terre (SVT) : 1h30

Éducation physique et sportive : 2h

Enseignement moral et civique : 18h annuelles Sciences numériques et technologie : 1h30

Accompagnement personnalisé : volume horaire déterminé selon les besoins des

élèves

Enseignements optionnels: 1h30 à 6h

Le cycle terminal : les classes de première et terminale de la voie générale

Le cycle terminal correspond aux **classes de première et de terminale** en voie générale ou technologique. Il s'achève par l'obtention du baccalauréat.

Une spécialisation progressive

La classe de première comprend une partie importante d'enseignements communs tout en permettant un début de spécialisation grâce trois enseignements de spécialités choisis pendant l'année de seconde.

En **classe de terminale**, la part des enseignements communs diminue au profit d'une spécialisation plus forte dans la perspective d'une poursuite d'études supérieures.

L'un des trois enseignements de spécialité suivis en classe de première est abandonné en terminale, au profit d'une spécialisation plus marquée dans deux disciplines. L'enseignement de spécialité suivi en première est évalué au contrôle continu, les deux autres (conservés en terminale) le sont par l'intermédiaire des épreuves finales..

Des enseignements communs à tous les élèves

En première, ils représentent 60 % du total de l'horaire : 15 h sur un total hebdomadaire de 26,5 à 28 h selon les enseignements de spécialité choisis. Ils donnent une culture générale indispensable à la compréhension du monde moderne.

En terminale, les enseignements communs représentent 30% du total des enseignements soit 8,5 heures sur un horaire hebdomadaire total de 27 à 28 heures selon les séries.

Horaires des enseignements du cycle terminal de la voie générale

Classe de première

Enseignements	Horaire élève	
Enseignements communs		
Français	4 h	
Histoire-géographie	3 h	
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	4 h 30	
Enseignement scientifique *	2 h	
Education physique et sportive	2 h	
Enseignement moral et civique	18 h annuelles	

Enseignements de spécialité : 3 au choix

Arts (c)	4 h
Biologie-écologie	4 h
Éducation physique, pratiques et culture sportives	4 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h
Humanités, littérature et philosophie	4 h
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	4 h
Littératures et langues et cultures de l'Antiquité	4 h
Mathématiques	4 h
Numérique et sciences informatiques	4 h
Physique-chimie	4 h
Sciences de la vie et de la Terre	4 h
Sciences de l'ingénieur	4 h
Sciences économiques et sociales	4 h

Accompagnement personnalisé (d)

Accompagnement au choix de l'orientation (e)

Heures de vie de classe

Enseignements optionnels 1 enseignement parmi

Langue vivante C (a) (b)	3 h
LCA: latin (f)	3 h
LCA: grec (f)	3 h
Education physique et sportive	3 h
Arts (c)	3 h
Langue des signes française	3 h
Hippologie et équitation (g)	3 h
Agronomie, économie, territoires (g)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (g)	3 h
(a) La langua vivanta P au C naut âtra átrangàra au régionale	

- (a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.
- (b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant en langue.
- (c) Au choix parmi : arts plastiques, cinéma audiovisuel, danse, histoire des arts , musique ou théâtre. Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité
- (d) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.
- (e) 54 heures, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.
- (f) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.
- (g) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.
- (*) un enseignement de mathématiques spécifique intégré à l'enseignement scientifique d'1h30 est proposé en 2022-2023 aux élèves qui le souhaitent et qui ne suivent pas l'enseignement de

spécialité mathématiques

NB : une enveloppe horaire de 8 heures par semaine est laissée à disposition des établissements pour assurer des activités pédagogiques à effectif réduit dans le cadre des enseignements.

Classe de terminale

Enseignements	Horaire élève		
Enseignements communs			
Philosophie	4 h		
Histoire-géographie	3 h		
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	4 h		
Enseignement scientifique	2 h		
Education physique et sportive	2 h		
Enseignement moral et civique	18 h annuelles		
Enseignements de spécialité : 2 au choix			
Arts (c)	6 h		
Biologie-écologie	6 h		
Éducation physique, pratiques et culture sportives	6 h		
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	6 h		
Humanités, littérature et philosophie	6 h		
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	6 h		
Littératures et langues et cultures de l'Antiquité	6 h		
Mathématiques	6 h		
Numérique et sciences informatiques	6 h		
Physique-chimie	6 h		
Sciences de la vie et de la Terre	6 h		
Sciences de l'ingénieur (d)	6 h		
Sciences économiques et sociales	6 h		
Accompagnement personnalisé (e)			
Accompagnement au choix de l'orientation (f)			
Heures de vie de classe			
Enseignements optionnels a) 1 enseignement parmi			
Mathématiques complémentaires (g)	3 h		
Mathématiques expertes (h)	3 h		
Droits et grands enjeux du monde contemporain	3 h		
b) 1 enseignement parmi			
Langue vivante C (a) (b)	3 h		
LCA: latin (i)	3 h		
LCA: grec (i)	3 h		
Education physique et sportive	3 h		
Arts (c)	3 h		
Langue des signes française	3 h		
Hippologie et équitation (j)	3 h		

Agronomie, économie, territoires (j) 3 h
Pratiques sociales et culturelles (j) 3 h

- (a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.
- (b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant en langue.
- (c) Au choix parmi : arts plastiques, cinéma audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre. Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité.
- (d) Cet enseignement est complété de 2 heures de sciences physiques.
- (e) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.
- (f) 54 heures, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.
- (g) Pour les élèves ne choisissant pas en terminale la spécialité « mathématiques ».
- (h) Pour les élèves choisissant en terminale la spécialité « mathématiques ».
- (i) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.
- (j) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

NB : une enveloppe horaire de 8 heures par semaine et par division est laissée à disposition des établissements pour assurer des activités pédagogiques à effectif réduit dans le cadre des enseignements.